



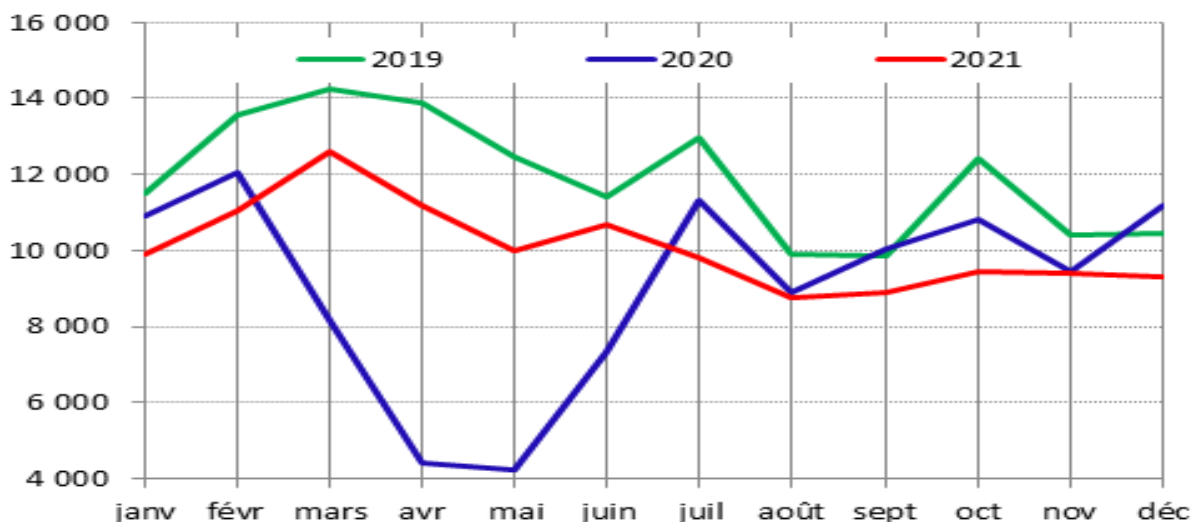
Paris, le 7 février 2022

Enquête typologique sur le surendettement des ménages en 2021

En 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés a baissé de 15% par rapport à 2019, année de référence compte tenu d'une année 2020 atypique¹

En 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés baisse de 15 % par rapport à 2019. Près de 121 000 dossiers ont été déposés au cours de l'année², dont environ 56% par des personnes ayant eu recours à la procédure pour la première fois.

Ainsi, la crise sanitaire n'a pas donné lieu à une reprise du surendettement des ménages. L'évolution des dépôts entre 2019 et 2021 poursuit la tendance baissière amorcée depuis 2015. Cette diminution s'explique notamment par une réduction tendancielle du chômage et plusieurs réformes visant à prévenir le surendettement et à améliorer l'efficacité de la procédure de traitement des dossiers.



L'endettement global des ménages surendettés s'établit à 4,9 milliards d'euros en 2021 (- 1,2 milliard par rapport à 2019). L'endettement médian hors immobilier s'établit à 16 075 euros par ménage en 2021, en baisse de 3% par rapport à 2020 et de 9% par rapport à 2014.

¹ Banque de France (2021), « Crise Covid-19 et surendettement des ménages : une baisse record du nombre de dossiers déposés en 2020 », *Bulletin*, n° 238/2, novembre-décembre.

² 109 000 dossiers de surendettement avaient été déposés en 2020.

La structure de l'endettement est globalement inchangée par rapport à l'année 2020. Toutefois, on observe un tassement de l'endettement financier, avec notamment un recul de la part des dettes immobilières dans l'endettement global (de 34% à 31 %). A contrario, les dettes de charges courantes (15%) et les autres dettes (16%) s'accroissent.

Comme constaté les années précédentes, le risque de surendettement apparaît plus élevé pour certaines personnes ou certaines catégories de ménages :

- les ménages surendettés sont plus souvent des adultes isolés ou des familles monoparentales dont la cheffe est le plus souvent une femme ;
- 26% des personnes surendettées sont au chômage ;
- les employés, les ouvriers et les personnes sans activité professionnelle sont surreprésentés par rapport à leur part dans la population française ;
- 60 % des personnes surendettées ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, contre 15 % de la population française ; la moitié des ménages surendettés ne disposent d'aucune capacité de remboursement ;
- les trois quarts des ménages surendettés sont locataires, proportion presque deux fois supérieure à celle de l'ensemble des ménages français ;
- plus des deux tiers des personnes surendettées sont âgées de 25 à 54 ans (contre 47% de la population française de 18 ans et plus).

Sur le plan départemental, le surendettement touche davantage les régions Hauts-de-France, Normandie, Centre-Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté.

Retrouvez des informations plus détaillées, comprenant des éléments sur le surendettement dans les régions et les départements, dans [l'enquête typologique 2021](#).

Au titre de sa mission en matière [d'inclusion financière](#), la Banque de France a informé ou accompagné près de 3 millions de personnes en 2021.

Une information ? Une question ? Une demande ?

Nous sommes présents dans chaque département et vous accueillons à nos guichets sur rendez-vous ou par téléphone (34 14). Vous pouvez aussi nous joindre par courrier (Banque de France - TSA 50120 - 75035 PARIS CEDEX 01) ou sur notre site internet :

<https://particuliers.banque-france.fr/>

Nos services : traitement du [surendettement](#), [droit au compte](#), [droit d'accès aux fichiers d'incident](#), service d'information [infobanque-assurance](#) et informations sur les autres [dispositifs d'inclusion financière](#) (plafonnement des frais d'incident bancaire, offre spécifique, microcrédit...)

Inclusion financière / la Banque de France à votre service !

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00